

Annnonce du dommage associé aux soins

Compétences visées

- Connaître les enjeux de la réalisation d'une annonce d'un dommage associé aux soins.
- Savoir réaliser une bonne annonce.
- Respecter les différentes étapes pour éviter les erreurs.
- Répondre aux exigences réglementaires et de certification.

EN RÉSUMÉ

La loi Kouchner (2002) demande aux médecins d'annoncer aux patients tous les dommages liés aux soins, quelle qu'en soit la cause. Consciente des difficultés liées à cette pratique, notamment en raison de son aspect émotionnel, la HAS fournit une aide précieuse à travers un guide et demande aux établissements d'établir une véritable politique d'annonce. Il s'agit par ailleurs d'un critère de certification des établissements de santé. Le praticien vit souvent l'accident médical comme un échec, il est donc nécessaire qu'il soit formé pour que son annonce soit apaisée. Quant au patient, une annonce bien faite lui permettra de mieux vivre les conséquences du dommage et le rendra moins revendicatif.

LES PLUS DE LA FORMATION

- Un format permettant les échanges d'expérience.
- Une présentation dynamique de l'évolution réglementaire.
- Des cas pratiques réels permettant de mieux appréhender les principes mobilisés.
- Des conseils pour la mise en œuvre dans les établissements.

PUBLIC & PRÉ-REQUIS

Médecins (toutes spécialités), internes et chefs de clinique, cadres, directeurs, responsables qualité.
Groupes de 10 à 20 personnes.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Prendre conscience des enjeux de la réalisation d'une annonce de dommage associé aux soins.
- Aider à respecter les exigences réglementaires et de certification.
- Apprendre à réaliser une bonne annonce.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Échanges d'expériences personnelles. Jeux de rôle préparés en petits groupes basés sur des cas réels.
- Débriefings et take home messages.
- Analyse de la procédure interne d'annonce.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Constats préliminaires sur les pratiques.
- Cadre juridique de l'annonce.
- Gestion des cas particuliers (accidents sériels, décès, patients présentant des troubles cognitifs).
- Présentation du guide HAS « annonce d'un dommage associé aux soins ».
- Préparation d'une annonce en petit groupe autour de cas concrets.
- Présentation de l'annonce par les participants et débriefing.
- Conseils pratiques et mises en œuvre.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.



INTERVENANT

Juriste spécialisé en droit de la santé

LIEU DE FORMATION

En intra et/ou inter-établissement

DURÉE

3 H 30

TARIF

800 € TTC la formation.

1400 € TTC les 2 formations dans la journée.

DÉLAIS DE PRÉVENANCE

2 mois minimum entre la demande et la réalisation de la formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis à l'entrée et en fin de prestation (pré-test et post-test).

MODALITÉS D'APPRECIATION

Questionnaire à l'issue de la formation.
Questionnaire à 6 mois.

POUR CONSULTER NOTRE CATALOGUE

RENDEZ-VOUS SUR :

<https://www.macsf.fr/nos-produits-services/services-et-formations-macsf/nos-formations>

CONTACTEZ-NOUS

TÉLÉPHONE : 01 71 23 82 00

E-MAIL : interventions-juristes@macsf.fr

N° DRIEETS
11922156192